

REGLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDES POUR LES COMPETITIONS SPORTIVES ET CONCOURS

Conformément à la délibération n°2024/16 portant création d'un dispositif d'aides pour les compétitions sportives et concours.

Le présent règlement indique les modalités de soutien à la participation collective ou individuelle à des compétitions ou challenges de niveau national, sportifs ou culturels.

Sont éligibles : les associations et clubs du territoire qui sont amenées à se déplacer en dehors du territoire en compétition, les frais de déplacement, restauration et hébergement pourront être présentés à la CCPL en vue d'une éventuelle prise en charge par la collectivité. Si un habitant du territoire est sélectionné à une compétition de niveau nationale de toutes natures culturelles ou de tous sports, la CCPL pourra l'accompagner financièrement dans les dépenses liées à ce déplacement.

Il est décidé d'octroyer une enveloppe maximale de 500€ directement à l'individu compétiteur ou à un club / association pour une équipe du territoire des Portes du Luxembourg qui en ferait la demande et présenterait des justificatifs de compétition, championnat ou challenges sportives ou culturelles de niveau national, peu importe le nombre de participant.

Sont exclus : Les championnats dans lesquels sont inscrits les clubs ainsi que les tournois réguliers locaux et régionaux.

DOSSIER ET PROCEDURE

Le dossier de demande de subvention peut être demandé et renvoyé par mail, un accompagnement au remplissage des dossiers peut être proposé par le service concernée en cas de besoin. Une fois reçu le dossier sera présenté en commission pour avis et la subvention octroyée par le bureau communautaire. Un arrêté de subvention sera ensuite transmis. Le bilan définitif du budget devra être transmis au service instructeur avec les factures acquittées. A réception de celui-ci, le paiement de la subvention sera effectué.

Recevabilité de la demande : la demande de subvention devra être faite avant le début de la date de manifestation. Aucune demande ne sera accordée si le dépôt est fait à postériori.

Constitution du dossier : toute demande de subvention sera faite au moyen du dossier type de demande de subvention

Modalités financières

Les subventions sont attribuées « au fil de l'eau » dans la limite des crédits inscrits au budget annuel voté par le conseil Communautaire. Le montant de la subvention est arrêté en fonction des crédits disponibles et des critères d'éligibilité.

Le versement de la subvention attribuée s'effectue en une seule fois sur le compte du demandeur (RIB à joindre impérativement, sur factures acquittés, dans la limite de cinq cent (500) Euros. Dans le cas où le demandeur ne peut justifier la totalité de la dépense pour le projet concerné, ou que le projet n'a pu être mené à terme, la collectivité se garde le droit d'annuler la subvention ou de la proratiser.

Nature des dépenses prises en compte : les dépenses éligibles sont celles relatives aux frais de déplacements, frais de restauration et d'hébergement pour l'évènement.

Notification de la subvention : la décision du bureau communautaire est notifiée par courrier au bénéficiaire sous forme d'un acte unilatéral (arrêté de subvention)

Durée de validité de la décision d'attribution : la décision prise par la Communauté de Communes est valable pour une durée de six mois après la date de la compétition. Au terme de ce délai, s'il est constaté que le projet n'a pas été réalisé, la Communauté de Communes considérera que le bénéficiaire a renoncé au projet et la subvention sera annulée.

Obligation de publicité : le bénéficiaire s'oblige à communiquer sur le fait que qu'il est soutenu financièrement par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

Autres dispositions : Toute modification importante concernant le bénéficiaire ou le projet subventionné doit faire l'objet d'une information à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg. Si le bénéficiaire renonce à réaliser la manifestation subventionnée, il doit en avertir la Communauté des Portes du Luxembourg dans les meilleurs délais.